

Dialogue franco-italien sur les services financiers

Déclaration conjointe, 6 décembre 2021

Après la récente signature d'un Traité de coopération renforcée et en amont de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, Paris EUROPLACE, qui représente la Place financière de Paris, et la FeBAF, la Fédération italienne de la banque, de l'assurance et de la finance, promeuvent les actions fortes mises en avant par les autorités européennes pour stimuler la reprise économique, atteindre une croissance inclusive et accélérer la mise en place complète de l'Union des marchés de capitaux (UMC).

Pour le futur, nous pensons qu'un agenda précis des principales priorités et un engagement ferme de toutes les autorités publiques seront décisifs pour faire face aux défis actuels de l'Union européenne et promouvoir un développement global juste et soutenable. Nous sommes confiants dans le fait que la plupart de ces priorités seront traitées et mises en œuvre durant le semestre français de la présidence de l'Union européenne.

Selon nous, il importe de souligner le rôle clé du secteur financier vis-à-vis des autorités européennes pour stimuler la reprise et défendre la compétitivité des marchés financiers européens.

Parmi nos priorités, nous considérons nécessaire d'investir rapidement en faveur d'une croissance soutenable, afin de créer une taxonomie européenne sur la finance durable qui puisse faciliter la transition vers l'objectif net zéro d'ici 2050 selon les orientations suivantes : 1) assurer un dialogue satisfaisant entre investisseurs et émetteurs au niveau européen, qui soit également adéquat et en ligne avec les standards globaux, 2) soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) afin de sortir de la crise, et 3) relancer les initiatives, de concert avec la Commission européenne, concernant la titrisation et les fonds ELTIF.

A cet égard, Paris EUROPLACE et la FeBAF partagent les 10 priorités suivantes :

1. Promouvoir un marché de la titrisation bien maîtrisé, simple et transparent pour les banques et les assureurs. Cela permettrait au secteur financier de faire face au financement de la reprise économique et de faciliter la transition verte et numérique.
2. Encourager la création de nouveaux outils spécifiques pour recapitaliser les PME et les entreprises, avec l'objectif de répondre à la hausse de leur dette et de faire face aux risques d'insolvabilité potentielle. Essayer de redéfinir les mécanismes d'allocation sur les marchés de capitaux et trouver de nouveaux instruments pour orienter l'épargne, particulièrement vers les nouvelles technologies qui offrent des opportunités pour investir dans des activités favorables à l'environnement et socialement soutenables.

3. Améliorer le fonctionnement de l'Union bancaire et de l'UMC, de sorte que l'investissement privé soit facilité et l'intégration européenne du marché du crédit accrue.
4. L'Europe fait aujourd'hui face à des défis considérables pour lesquels l'industrie de l'assurance peut jouer un triple rôle en 1) protégeant les personnes, 2) soutenant l'économie et 3) agissant comme investisseur. La révision de la directive Solvabilité 2 devrait faciliter les investissements de long terme, à la fois en stimulant la reprise économique et en l'orientant en faveur d'une économie plus soutenable.
5. Soutenir la mise en place de réformes structurelles au niveau national pour encourager les investissements privés, le capital humain et l'innovation.
6. Renforcer l'attractivité des marchés boursiers européens pour attirer les introductions en bourse et le financement en actions pour toutes les entreprises, y compris les PME. Créer un environnement dans lequel le secteur privé pourrait pleinement bénéficier des opportunités uniques que représente le programme *Next Generation EU*.
7. Promouvoir efficacement une épargne de long terme pour l'orienter vers un financement en actions des entreprises à travers les fonds ELTIF. Trouver de nouvelles formes d'investissement pour orienter l'épargne du secteur privé vers l'économie réelle et créer un lien entre les avoires des épargnants et ceux des investisseurs. Revoir les instruments ELTIF pour élargir le périmètre et améliorer les instruments de capital privé, y compris différents types de fonds (comme des « fonds de fonds »).
8. Après la séquence inversée du Plan d'action soutenable de 2018, qui avait donné lieu à des obligations de publication d'informations pour les participants des marchés financiers avant la finalisation de la taxonomie, nous espérons désormais un calendrier approprié pour la CSRD (*Corporate Sustainable Reporting Directive*). De la même manière, nous appelons à une cohérence dans le temps concernant le cadre d'ensemble qui exigera des données comparables et accessibles pour les assureurs et le secteur financier en général. Une priorité claire conférée à la collecte des données est cruciale pour la définition et la mise en place d'investissements soutenable et les stratégies de souscription. Préserver notre souveraineté européenne en termes de données est une priorité essentielle.
9. Améliorer la qualité et la transparence des données ESG et d'autres données non financières transmises aux marchés financiers. Nous appelons les autorités européennes à établir en urgence des pratiques de concurrence justes et de traiter la question de la dépendance de l'Union envers des fournisseurs de données non européens.
10. Diffuser la prise de conscience des conséquences et du nouvel équilibre géo-financier résultant du Brexit. Nous réitérons à la fois le besoin d'accélérer la mise en place de l'UMC, qui est d'autant plus nécessaire dans les circonstances présentes pour accompagner la reprise post-COVID, et l'importance de soutenir les banques, gestionnaires d'actifs et assureurs européens pour protéger notre souveraineté financière. De plus, nous soulignons le besoin d'éviter toute

divergence réglementaire avec des juridictions tierces et de préserver un libre jeu de la concurrence pour les entreprises et les marchés européens.

Contacts presse :

Arnaud de Bresson, délégué général de Paris EUROPLACE, bresson@paris-europlace.com +33 6 09 26 18 08

Gianfrancesco Rizzuti, FeBAF COO, g.rizzuti@febaf.it; +39 06 45507703